

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 25 Août

NOUVELLES POLITIQUES

Ce que disent les « triples alliés »

A Berlin, à Vienne, à Rome, tous les violons de la presse jouent à l'unisson un air de circonstance, en style grave, plaintif et mal augurant. Il semblerait que l'on redoute de voir la France reconquérir, en Europe, une suprématie que M. de Bismarck a eu tant de mal à amoindrir. Certaines feuilles vont jusqu'à la note comminatoire et notifient à l'Angleterre cet ultimatum : — Evitez trop d'empressement.

La *National Zeitung* est soudain prise de tremblement ; elle rêve de guerres puniques. A défaut d'autre, M. de Freycinet pourrait devenir un « Scipion-Emilien, » et — c'est la *National Zeitung* qui parle — « si l'Angleterre s'avise de faire cause commune avec la France et la Russie contre la Triple-Alliance, elle s'expose au sort de Carthage !... »

La mauvaise humeur de la *National Zeitung*, observe un journal de Bruxelles, n'a pas d'autre cause que la certitude où l'on est aujourd'hui à Berlin que l'Angleterre entend ne pas s'inféoder à la Triple-Alliance et veut se garder les mains libres.

A Vienne, le *Fremdenblatt* se montre plus calme, ou plutôt affecte de ne point s'émouvoir et nous traite courtoisement.

L'accueil fait aux marins français, déclare-t-il, sera, certes, très cordial, attendu que, surtout où ils se présentent, les Français savent attirer des sympathies ; mais cela n'a point d'importance politique : c'est un acte de politesse internationale qui ne peut que profiter au maintien de la paix européenne. En recevant la flotte française, l'Angleterre donne une nouvelle preuve de ses dispositions pacifiques.

La *Neue Freie Presse* embouche le même accin, et s'applique à mettre la France en garde contre toute illusion, « la politique anglaise étant basée sur l'intérêt. »

En un mot, si les organes autrichiens sont respectueux, ils n'en sont pas moins unanimes à affirmer — et c'est le droit de chacun des coalisés — que « l'Angleterre n'a rien à gagner en passant compagnie à la Triple-Alliance et en se rangeant du côté de la France et de la Russie ». Aux abords du Tibre, les palinodies redevenant acrimonieuses, et l'*Opinione* nous fait souvenir de ce que nous n'ignorons pas.

« La visite de l'escadre française à Portsmouth n'éliminera pas les divergences des deux puissances sur cette question égyptienne, qui exerce une si grande influence sur la politique en Orient et les rapports avec la Turquie. »

L'*Osservatore romano* dit que cette visite marque une sympathie exagérée, un enthousiasme de commande et un calcul diplomatique.

Quant au *Diritto*, il parle sagesse en ces termes :

« La démonstration de Portsmouth vise à effacer toute impression belliqueuse que Cronstadt peut avoir fait naître. Elle signifie : désir de paix entre deux grands rivaux. C'est un symptôme dont il faut tenir compte. »

Pourquoi ne serions-nous pas de l'avis du *Diritto* ?

Un livre de M. de Moltke

SUR LA GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

Dans la préface de l'ouvrage du maréchal de Moltke sur la campagne de 1870-1871, son neveu annonce que l'ouvrage commencé au printemps de 1887, a été achevé en janvier 1888.

Le livre devait être un extrait des relations du grand état-major. Il est en réalité un jugement personnel de M. de Moltke sur la guerre franco-allemande.

L'œuvre commence par un exposé des théories favorites de M. de Moltke sur les causes des guerres, qui ne naissent plus de l'ambition des princes, mais des dispositions des peuples, du malaise résultant de la situation intérieure et des intrigues de partis politiques.

Toutes les grandes guerres des derniers temps ont été déchaînées malgré la volonté des souverains.

En France, un grand courant libéral battait en brèche la puissance de Napoléon, et il fut obligé de faire des concessions qui affaiblirent son prestige à l'intérieur. Un jour brusquement le pays apprit de la bouche de son représentant que la France voulait la guerre avec l'Allemagne.

De Moltke décrit en détail le prélude des hostilités. Il dit que la France n'était nullement archi-prête, mais elle comptait sur les dissensions intérieures de l'Allemagne.

De Moltke trace ensuite de main de maître le plan qui détermina les batailles successives qui eurent lieu sous Metz.

Au sujet de la marche de flanc sur Sedan, de Moltke avoue qu'il ne se décida qu'après bien des hésitations à cette manœuvre, car il ne pouvait pas supposer que les Français ne prendraient pas la seule mesure indiquée, qui était de couvrir Paris.

C'est seulement par les indiscretions des journaux qu'il apprit le changement de marche de l'armée française.

Le maréchal de Mac-Mahon fut obligé de subordonner les nécessités tactiques aux influences politiques, ainsi qu'aux ordres du ministère de la guerre ; il était en outre mal informé.

De Moltke insiste sur la situation dans laquelle se trouvent les commandants de corps d'armée qui dépendent des hommes politiques ainsi que des dispositions populaires.

Selon de Moltke, le jour décisif de la bataille de Sedan fut le 1^{er} septembre.

De Moltke défend Bazaine du reproche d'avoir trahi. Ces accusations résultèrent de l'amour-propre des Français, qui ont voulu expliquer et atténuer ainsi leurs défaites.

Il rend largement justice à la rare énergie de Gambetta.

De Moltke expose les difficultés de l'investissement de Paris et du bombardement dont il reconnaît le caractère défavorable (*unliebsum*).

Il ne suffisait pas de réduire la place. Avec une enceinte aussi développée, il fallait un siège en règle.

La description de la situation de Paris à la fin de janvier est intéressante. De Moltke montre le gouvernement provisoire sans autorité, hésitant à satisfaire les vœux des masses populaires et ne comprenant pas la gravité exceptionnelle de la situation.

Il critique sévèrement la délégation de Bordeaux, qui avait la prétention de diriger les opérations militaires.

De Moltke résume enfin les résultats de la campagne : Strasbourg et Metz arrachées à l'Allemagne lorsqu'elle était faible, ont été reconquises. L'empire allemand était fondé.

L'Escadre Française en Angleterre

On télégraphie de Portsmouth :

Après la revue, la reine a félicité l'amiral Gervais et lui a exprimé ses souhaits pour l'heureux achèvement de son voyage.

Puis la reine a remis à M. Waddington un télégramme pour M. Carnot.

Un banquet a été offert dans la soirée par M. Clam Willam.

L'amphytrion a reçu et lu un télégramme du prince de Galles, exprimant ses regrets de son absence et adressant ses compliments et ses souhaits de bienvenue aux officiers français.

Le bal à l'Hôtel-de-Ville a suivi le dîner. Il a été très animé, très brillant et plein de cordialité.

Rosa s'était tue en rougissant. Quant au Belge, il marmotta entre ses dents :

— Pas moyen de placer un mot avec cet oiseau là. J'attendrai qu'il soit parti pour donner des conseils à la petite.

— Voyons, Mademoiselle, insista Gobeux quelle est l'occupation que vous préféreriez ? Gouvernante, demoiselle de compagnie, institutrice, employée de commerce ?

— J'accepterai tout ce que l'on me proposera d'honorable, répondit la jeune fille, et dès aujourd'hui, je compte me mettre en campagne. Il y a à Paris des sociétés de protection pour les Alsaciens-Lorrains, c'est là que j'irai m'adresser.

— L'idée n'est pas mauvaise, dit le brave garçon, mais, en attendant, je vous propose de faire quelques recherches à mon tour, du côté de la rue des Petits-Carreaux. Je n'ai pas ma langue dans ma poche, et je serai peut-être plus heureux que vous. Une femme aussi connue que la mère Fanfare doit finir par se retrouver ! Je comprends que vous soyez embarrassée, parce que vous n'êtes à Paris que depuis hier, mais moi, c'est différent je sais me retourner, et je vous donne ma parole que je finirai par découvrir l'adresse de votre tante.

— Merci, monsieur Gobeux, fit Rosa avec effusion, croyez que je n'oublierai pas votre complaisance, quel que soit le résultat de vos tentatives.

Il ne lui laissa pas le temps de le remercier davantage, se leva, régla sa dépense et retourna à son travail. Rosa sortit presque immédiatement après lui.

ECHANGE DE TÉLEGRAMMES

La reine d'Angleterre vient de télégraphier à M. Carnot, pour lui exprimer son admiration pour la flotte française.

Dans sa réponse M. Carnot prie la reine d'agréer ses sincères remerciements.

UN TRAITE

Digne, 23 août.

Un caporal appartenant à l'état-major de la place, secrétaire du bureau de recrutement, a été écondu à la maison d'arrêt de Digne. Il est accusé d'avoir voulu vendre, à l'Allemagne, les plans de mobilisation.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 21 Août

Présidence de M. de VERNINAC, président

La séance est ouverte à 2 heures.

M. de Verninac donne lecture d'un vœu de MM. Béral, Vival, Rey Talou, etc., demandant que la proposition Maujan pour la réforme de l'impôt soit prise en considération par le parlement.

Ce vœu est transmis à la commission des vœux.

Un autre vœu pour l'augmentation du traitement et de la retraite des employés des ponts et chaussées, est renvoyé à la commission des vœux.

Vœu pour l'établissement d'un bureau de poste à Laval-de-Cère, commune de Cahus.

Renvoyé à la commission des vœux.

M. le Préfet du Lot-et-Garonne demande à son collègue du Lot si le département du Lot veut subventionner le chemin qui conduit au château de Bonaguil.

M. Rey, au nom de la commission, propose de voter une subvention de 1,200 fr. C'est un vote de principe, puisque ce chemin n'est même pas classé.

Les conclusions de M. Rey sont adoptées.

Un vœu pour que le service des dépêches à destination de Pélagay, Labastide-Murat et Gramat soit fait d'une façon plus prompte et plus régulière, a été déposé sur le bureau.

Renvoyé à la commission des vœux.

M. Iscard lit ensuite un rapport sur le service des enfants assistés. Adopté.

M. Astruit, de Gramat, sollicite une bourse pour son fils dans une école de pharmacie. Adopté.

Jephke eut un instant la pensée de la suivre, mais, après une minute de réflexion.

— A quoi bon ? pen-a-t-il, plus souvent que j'irai m'éreinter à courir derrière les talons de la petite ! Je sais où elle va, puisqu'elle vient de le dire devant moi à ce grand godiche de Gobeux ! ou elle aura trouvé de l'occupation et je m'arrangerai de façon à le savoir pour en informer la Catherine, ou elle redeviendra bredouille. Je n'ai qu'à l'attendre ici de toutes façons.

Il se renversa paisiblement en arrière sur le dossier de sa chaise, demanda un carafon d'eau-de-vie, et attendit le retour de Rosa en se versant des petits verres. La jeune fille revint fort triste.

Maria Gross, à la recherche d'une place également, l'avait emmenée au siège de la Société protestante de protection pour les Alsaciens-Lorrains.

L'orpheline sentit son cœur battre d'espoir quand elle vit que, à la première requête de sa compagnie, on lui remettait quatre ou cinq adresses différentes.

Elle s'adressa comme Maria Gross l'avait fait, à un grand Monsieur sec, au visage glabre, ancien pasteur luthérien, présentement agent de la Société.

— Vous désirez, Mademoiselle, lui demanda-t-il avec une politesse un peu solennelle.

— Je suis Alsacienne, Monsieur, répondit-elle, et presque sans ressources ; voici mes papiers, attestant que j'appartiens à une famille honorable ; j'ai déjà été employée en qualité de demoiselle de compagnie chez Mme Dornach à Remiremont, et je sollicite une position analogue si c'est

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 36

ANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE
A PARIS

III

DU TRAVAIL

ans se préoccuper de la présence de Jephke, raconta à Gobeux ses démarches infructueuses.

— C'est bon à savoir, pensa le Belge qui n'a pas perdu un mot de ce récit, voilà donc pourquoi elle m'a tant promené hier ; je rapporte tout ça à la patronne, elle en fera son

travail, très ému, essaya de consoler l'orpheline sur son mieux, tout en prenant son repas.

— Ma pauvre demoiselle, lui dit-il, vous avez beau guignoir ! n'avez qu'une parente à Paris et ne pouvez arriver à mettre la main dessus !

— Non, d'autant plus qu'il faut que je trouve à Paris ma vie, répondit Rosa ; je suis arrivée à Paris avec quatre cents francs, c'est tout ce que je possède ; si je n'ai pas d'occupation avant d'avoir dépensé cette petite somme, que deviendrai-je ?

Une indemnité de 300 fr. et une autre de 150, au commis principal et au commis auxiliaire de l'inspection académique sont également votées, conformément au rapport de M. le Préfet.

Le sous-chapitre 15 du budget ordinaire (instruction primaire), s'élevant à la somme totale de 5,853 fr. est adopté.

La commune de Puybrun demande un secours pour le paiement des frais occasionnés par la création d'un bureau de télégraphe.

La commission propose d'adopter le sous-chapitre 14 du budget ordinaires (dettes départementales afférentes à des dépenses non obligatoires). Ce chapitre s'élève à la somme de 18,318 f. 83. Adopté.

Pour le sous-chapitre 10 (encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts), la subvention de 200 fr. à Mlle Beauville, élève à l'école des beaux-arts, est maintenue, et le sous-chapitre est adopté.

M. Rozières propose d'adopter les conclusions de la commission relativement au rachat des ponts à péage dont il a déjà été parlé. Adopté.

Une demande de crédit pour le professeur d'agriculture est ajournée, ainsi que la demande des sociétés de pisciculture, de vélocipédie et autres.

Sur le rapport de M. Pauliac, le sous-chapitre 2 du budget ordinaire (encouragement à l'agriculture et à l'industrie), est adopté malgré quelques observations de M. Cocula relatives à la subvention allouée au Comice agricole de St-Céré.

M. le préfet proposait d'allouer une somme de 1,000 fr. pour frais d'études et d'aménagement de travaux de drainage et d'irrigation. Cette proposition est repoussée.

M. le préfet proposait également de voter une somme de 5,000 fr. pour frais d'études et mesures à prendre pour arrêter les progrès du phylloxéra.

La commission des finances propose de réduire ce crédit à 4,000 fr.

M. le préfet insiste pour le maintien du crédit de 5,000 fr.

Une assez longue discussion s'engage à ce sujet. Les conclusions de la commission sont adoptées par 11 voix contre 8.

Le crédit est réduit à 4,000 fr. Le total du sous-chapitre 2 rectifié s'élève à 17,600 fr. Adopté.

Sur le budget extraordinaire (dépenses), M. Lachièze fait quelques observations qui sont adoptées.

Le budget des écoles normales de Cahors est également adopté.

M. Chastagnol de Souillac, est nommé inspecteur départemental du travail des enfants mineurs dans les ateliers et usines.

Cet emploi est créé et ne sera pas rétribué. Le budget extraordinaire (recettes), s'élevant à 536,722 fr. 79, est adopté.

La séance est suspendue à 3 h. 45.

A la reprise de la séance, M. Cuniac propose l'achat par le département des bâtiments de la caserne de gendarmerie de Salviac.

Cette acquisition se ferait moyennant 19,000 francs, alors qu'actuellement le département paie une allocation annuelle de 1,100 fr.

La commission conclut au principe de l'acquisition et s'en rapporte à la sagesse du Conseil général.

M. Vival combat cette acquisition.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.

Dans sa session d'avril le Conseil avait chargé M. l'ingénieur d'étudier un réseau de tramway. Ces lignes devraient desservir les chefs-lieux de canton éloignés de plus de 5 kilomètres d'une ligne ferrée.

M. l'ingénieur a présenté un très long rapport pour tout le département. Il propose de classer les lignes de Bretenoux à St-Céré, de St-Clair à Castelfranc, d'Assier à Lacapelle-Marival.

Réparations aux bâtiments départementaux. Ces réparations sont adoptées.

L'affaire Henras (caserne de gendarmerie), est renvoyée à la session d'avril.

L'architecte départemental demande un crédit de 300 fr. pour la réparation au calorifère du Tribunal de Figeac.

Le dossier est renvoyé à la commission des finances.

Divers projets de chemins vicinaux sont ensuite adoptés, sur les rapports de M. Vival.

Sur le renouvellement des baux des casernes de gendarmerie de Catus et Cazals, les propriétaires demandent une augmentation. Adopté.

Divers électeurs de la commune de Saint-Pantaléon demandent la division de cette localité en deux sections électorales.

Le conseil municipal a émis un avis défavorable.

La commission propose d'accorder le sectionnement.

M. Bessières combat les conclusions de la commission.

Les conclusions de la commission tendant au sectionnement sont adoptées.

Plusieurs habitants de Lavercantière demandent le sectionnement.

M. Cuniac combat cette demande qui est adoptée.

M. le Préfet a soumis au Conseil général un projet de réparation des 30,000 francs accordés par M. le Ministre de l'intérieur sur les fonds provenant du pari mutuel.

Ces 30,000 fr. seront appliqués à des fonds d'assistance générale :

Hospice de Cahors.....	9,500 fr.
— de Figeac.....	4,200 fr.
— de Gourdon.....	2,000 fr.
Bureau de bienfaisance de Cahors, 4,000 fr.	
— de Puy-l'Evêque...	1,000 fr.
— de St-Céré.....	1,000 fr.
— de Gourdon.....	1,500 fr.
— de Martel.....	1,000 fr.
— de Souillac.....	1,000 fr.
— de Figeac.....	1,500 fr.
Entretien de 3 enfants au sanatorium d'Arcachon.....	1,000 fr.

Une longue discussion s'engage au sujet de cette répartition et le Conseil se sépare sans avoir pris une résolution.

Stance du 22 août

Le procès-verbal de la séance d'hier n'étant pas terminé, le conseil décide qu'il sera passé outre et qu'à la session d'avril prochain chaque membre pourra présenter ses observations sur le procès-verbal imprimé.

Le conseil approuve le projet de répartition de la somme de 30,000 fr. accordées sur le pari mutuel. Cette somme doit être répartie de la manière suivante : hospice de Cahors (création d'une maternité), 9,000 fr. ; hospice de Figeac (salles d'isolement), 4,000 fr. ; hospice de Gourdon (salles d'isolement), 2,000 ; entretien de trois enfants rachitiques à Arcachon, 2,000 fr. ; créa-

ficat d'option pour la natalité française ?

— Hélas ! répondit-elle, mon père était un de ces patriotes qui n'ont pas cru devoir émigrer en temps utile, pour ne pas laisser germaniser notre pays.

— C'était l'opinion de votre père ? demanda l'ancien soldat en fronçant subitement les sourcils.

— Oui, Monsieur.

— Tant pis pour vous, ma pauvre enfant. Nos statuts ont été rédigés immédiatement après la guerre, à un moment où, par un emballement irréfléchi, on considérait l'émigration comme une obligation patriotique pour les Alsaciens. Nous ne pouvons malheureusement rien pour vous car vous êtes sujette allemande.

— Moi, sujette allemande ? s'écria Rosa avec indignation.

— Voilà bien des fois que je me trouve en présence de protestations semblables à la vôtre, reprit l'ex-officier d'un ton affligé ; aussi travaillons nous à modifier nos statuts, mais cela demandera beaucoup de temps et, d'ici à ce que ce soit terminé, j'espère que vous aurez la position que je vous souhaite et que vous méritiez certainement. Bon courage, Mademoiselle.

— Merci, Monsieur, la lutte pour la vie ne m'effraye pas, fit doucement la jeune fille.

Elle était triste, mais trop vaillante pour se désespérer déjà.

— Autre part, je serais plus heureuse, pensa-t-elle.

Et, résignée, elle se rendit au siège de la fraternité d'Alsace et Lorraine.

tion d'asiles de nuit et de fourneaux économiques dans les bureaux de bienfaisance de Cahors, 3,500 fr. ; Figeac, 2,000 fr. ; Gourdon, 1,200 fr. ; St-Céré, 1,000 fr. ; Souillac, 1,000 fr. ; Puy-l'Evêque, 800 fr. ; Frayssinet, Martel, Castelnau, Montcuq, Lacapelle, Cajarc, chacun 500 fr. ; création d'un bureau de bienfaisance à Latronquière, 500 fr.

Le président communique une lettre du préfet de la Dordogne annonçant la nomination des membres du conseil général de ce département, chargés de s'entendre avec le Lot pour le raccordement du tramway de Sarlat à Daglan avec le tramway de Castelfranc à Saint-Clair. L'assemblée départementale désigne MM. Cuniac, Lachièze et Pauliac pour s'entendre avec les délégués de la Dordogne.

Le conseil vote une somme de 4,000 fr. pour le prolongement dans le Lot du chemin vicinal n° 33 de la Corrèze.

Le conseil adopte le budget des recettes et des dépenses.

Le conseil adopte le sous-chapitre IV, en augmentant l'article 16 d'une somme de 600 fr.

Le conseil rejette une protestation de diverses communes de l'arrondissement de Cahors contre le répartition de la contribution foncière qui leur a été attribuée.

Est également rejeté un vœu du conseil d'arrondissement de Cahors, demandant une répartition plus équitable de la contribution foncière entre les arrondissements du Lot.

Sont aussi rejetées les demandes des communes de Salviac, l'Hospitalet et Saint-Jean-Lespinnasse, à l'effet d'obtenir des réductions sur la contribution mobilière.

Sur les conclusions du rapport de M. Relhié, le conseil rejette le crédit de 9,100 fr., porté à l'article premier du sous-chapitre VII, pour la protection des enfants du premier âge. Les autres articles de ce sous-chapitre sont successivement adoptés.

Le crédit de 10,000 fr. demandé pour le traitement des malades indigents (art. 1^{er} du sous-chapitre XII), est voté.

Une demande de secours, présentée par M. Francoual, ancien huissier de la préfecture, est ajournée.

Une allocation de 100 fr. est votée pour achat de diverses brochures publiées par M. Meulet, instituteur à Carluet. Ces brochures seront mises à la disposition des bibliothèques des écoles.

Une demande d'augmentation de traitement, présentée par M. Laur, vétérinaire départemental, est rejetée.

Sont également rejetées tout un stoc de demandes de secours ou de subventions.

La séance est suspendue à 3 heures.

Le conseil adopte le projet d'un chemin d'accès à la gare de Thérac.

Sur la demande de M. Calmon, le conseil décide qu'un chemin d'intérêt commun de Miers à la gare de Bretenoux sera mis à l'étude.

Il fait droit à la commune d'Arcambal qui réclame la révision de ses contingents vicinaux.

Le conseil rejette un vœu du conseil d'arrondissement de Cahors à l'effet de faire établir une banquette sur le chemin des Sept-Ponts.

Le dossier relatif à la revendication, par le département, de la propriété de la tour de St-Laurent, est renvoyé à l'administration pour supplément d'instruction.

L'article 18 du sous-chapitre XIII est adopté.

Le budget rectificatif des dépenses départe-

mentales de l'exercice 1891 est adopté. Est également adoptée la récapitulation des recettes et des dépenses du budget ordinaire.

Sur le rapport de M. Pradines, le conseil adopte divers vœux déposés à la séance d'hier.

Un avis favorable est donné pour la création d'une commune à Saint-Martin-le-Redon.

Enfin, le conseil demande que le braconnage soit l'objet d'une répression sévère de la part des agents de l'administration.

A quatre heures, la séance est levée, et le président déclare la session close.

NOMINATION

M. Bréhier, agrégé de grammaire, censeur des études au petit lycée Louis-le-Grand, est nommé censeur des études au lycée Buffon, en remplacement de M. Fourteau appelé à d'autres fonctions.

M. Bréhier a été pendant quelques temps proviseur du lycée de Cahors.

NOS COMPATRIOTES

Dans la liste des ouvrages inscrits après avis de la commission consultative sur le catalogue des livres pour bibliothèques des professeurs, bibliothèques des quartiers et prix dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles, nous constatons avec plaisir l'ouvrage de notre compatriote, M. Baudel, proviseur du lycée de Constantine, et intitulé : *Un an à Alger* (1).

LES BOYSSON

Nous lisons dans la *France*, sous la signature L. N. :

En 1870, six officiers français portant le nom de Boysson — les six frères — combattirent vaillamment l'invasisseur.

L'un d'eux, Maurice de Boysson, était lieutenant de vaisseau, il fit partie de la première armée de la Loire et fut tué au combat de Freteval le 14 octobre.

Un autre, René de Boysson, chef de bataillon au 62^e de ligne, tomba glorieusement le 21 octobre sous les murs de Paris au combat de la Malmaison.

Le troisième, Paul de Boysson, a combattu à Sedan avec le 7^e corps ; il est aujourd'hui lieutenant-colonel, sous-directeur de l'artillerie à Lyon.

Le quatrième, Max de Boysson, sortit de Saint-Cyr le jour même de la déclaration de guerre : il est mort, il y a trois ans, capitaine au 5^e chasseurs d'Afrique, à Orléansville.

Le cinquième, Henri de Boysson, n'avait que dix-neuf ans en 1870 ; il fit son devoir, tout son devoir, comme les autres ; il est aujourd'hui contrôleur de l'armée.

Le sixième, Bernard de Boysson, est général de brigade depuis le 11 juillet dernier, et commande à Dijon la brigade de cavalerie du 8^e corps d'armée.

M. de Boysson appartient à une vieille famille du Périgord. Né à Doissac, dans la Dordogne, le 19 mars 1837, il entra à Saint-Cyr à 18 ans et débuta au 2^e régiment de lanciers. Lieutenant en 1862, capitaine en 1864, il passa au 4^e chasseurs à cheval, en Algérie ; puis il vint, avec son régiment, tenir garnison à Colmar, où il se trouvait en juillet 1870.

Le 4^e chasseur fut attaché à la division de cavalerie du 3^e corps d'armée sous les ordres du général Valabrègue, et combattit à Forbach, à

(1) Cet ouvrage est en vente à l'imprimerie Layton, au prix de 0 fr. 75 le volume.

possible.

— Avez-vous une recommandation du pasteur de votre circonscription.

— Je ne connais aucun pasteur, Monsieur.

— Vous n'appartenez donc pas à la religion protestante !

— Non, Monsieur, je suis catholique.

— En ce cas, Mademoiselle, je suis désolé de ne pouvoir vous être utile, au moins d'une façon immédiate. J'enregistre votre demande, puisque vous êtes Alsacienne, mais je dois vous avertir que les statuts de notre Société m'obligent à faire passer avant vous ceux de nos compatriotes qui sont en même temps nos coreligionnaires.

— S'il en est ainsi, Monsieur, je ne dois pas espérer d'être placée par l'intermédiaire de votre Société avant un assez long délai.

— Avant un très long délai, reprit le Monsieur glabre en appuyant sur l'adverbe très, et, dans votre intérêt, je vous conseille de ne pas trop compter sur nous. Il y a tant de jeunes Alsaciennes sans place, que nous sommes forcés de penser d'abord à celles qui nous touchent de près.

Il reconduisit Rosa, qui se retira en poussant un gros soupir. Pourtant, avant de la laisser partir, il voulut bien lui indiquer les autres Sociétés de placement des Alsaciens-Lorrains. Ainsi renseignée, la jeune fille alla frapper à d'autres portes.

A l'Association *France-Alsace-Lorraine*, elle fut reçue par un personnage sympathique, ayant toute la mine d'un ancien militaire, un peu bourru, mais franc et cordial. Il ne lui permit même pas d'achever d'exposer sa demande.

— Avant tout, lui dit-il, avez-vous votre certi-

velle guerre et vous payerez cher votre imprudente légèreté ! En attendant, il y a des centaines, des milliers de nos nationaux qui implorent du travail et nous ne pouvons rien pour eux, rien que les plaindre et leur dire comme je vous le dis : c'est une laide chose que l'humanité, à quoi sert d'être le meilleur ?... il faut être le plus fort.

La colère du vieil Alsacien était sincère ; il exprimait d'une voix forte, en paroles vibrantes d'émotion.

Rosa l'écouta parler, très émue.

— Les hommes ne sont pas si méchants comme vous le croyez, dit-elle, mon père m'a appris que le droit, supérieur à la force, finit toujours par triompher. Adieu, Monsieur. Puisque mes anciens compatriotes ne peuvent rien pour moi, je vais m'adresser ailleurs.

Et, pour la troisième fois, elle se remit en route, voulant espérer encore malgré toutes ses déceptions. Les Alsaciens ont tellement continué à considérer les Français comme leurs frères, qu'elle s'imaginait que, dès son arrivée à Paris, elle n'aurait qu'à proclamer son origine pour être reçue partout à bras ouverts. Et voilà que ses illusions tombaient dès le premier jour ! Malgré les belles phrases des journaux dont la lecture l'enthousiasmait, les gens de son pays avaient autant, sinon plus que les autres, à lutter pour gagner leur pain en France.

SIRVENA. ET A SIÈGEL. (A Suivre)

Rezonville, où la division Valabregue, unie à la division de Fourton, exécuta une charge magnifique sur l'ennemi, et à Servigny-Noisseville. A la suite de cette dernière journée, le capitaine de Boysson reçut la croix de la Légion d'honneur. Chef d'escadron en 1875, lieutenant-colonel en 1880, ce brave officier a été promu colonel le 30 décembre 1884. Il commandait le 8^e dragons lorsqu'il fut désigné en avril 1890, pour commander par intérim la brigade de cavalerie du 8^e corps à Dijon, commandement qu'il exerça normalement aujourd'hui comme général de brigade.

Par son mariage, M. le général de Boysson est devenu notre compatriote.

SCCÈS UNIVERSITAIRES

Dans la liste des aspirants qui ont obtenu le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, ordre des lettres, diplôme restreint, nous relevons le nom de M. Bourget, instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de St-Céré.

CONCERTS MILITAIRES

Le Maire de Cahors a l'honneur de faire connaître que le général en chef a décidé que, vu la période actuelle d'instruction et les fatigues imposées aux troupes par les manœuvres de jour et de nuit, les concerts donnés par les musiques militaires seront supprimés dans toutes les places de la 33^e division jusqu'à nouvel ordre.

PROFESSEUR D'AGRICULTURE

Les épreuves du concours pour la nomination d'un professeur d'agriculture, ont commencé hier matin à la préfecture.

La commission d'examen est ainsi composée : MM. Prillioux, inspecteur général de l'enseignement agricole ; Bouffard, professeur de technologie à l'Ecole d'agriculture de Montpellier ; Godefroy, directeur de l'école d'agriculture de Gradjouan ; Laulanié, directeur de l'école vétérinaire de Toulouse ; de Verninac, sénateur, conseiller général ; Dufour, directeur de la ferme-école du Montat ; Ray, député, président de la Société agricole du Lot ; Andurand-Rolland, vice-président de la Société agricole du Lot.

Les épreuves qui sont publiques dureront trois jours au moins.

RÉPRESSION DES OUTRAGES AUX BONNES MŒURS

M. Fallières, ministre de la justice, vient d'adresser aux procureurs généraux, la circulaire suivante :

« Monsieur le procureur général, l'opinion publique s'est justement émue du développement qu'a pris dans ces derniers temps la publication des écrits ou affiches contenant des outrages aux bonnes mœurs.

» Pour mettre un terme à cet état de choses, il importe que le ministère public usant des droits que lui confère la loi du 2 août 1882, n'hésite pas à poursuivre rigoureusement non seulement les auteurs de pareilles publications, mais encore ceux qui, dans un but de spéculation, les exposent, distribuent ou mettent en vente sur la voie publique.

» Je vous prie d'adresser des instructions en ce sens à vos substituts et de m'accuser réception de la présente circulaire. »

Périlleux sauvetage

Un sauvetage des plus périlleux vient d'être accompli par un jeune et sympathique mécanicien-électricien M. Blin, dont chacun a pu apprécier à Cahors l'exquise urbanité pendant les expériences d'électricité du moulin du Périer.

M. Blin montait la turbine destinée à l'établissement de la lumière électrique de l'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne), lorsqu'un enfant de 11 ans, le jeune Fauré, jouant au bord du canal tomba dans l'eau très profonde en cet endroit. Il allait être entraîné par le courant qui actionne la turbine, lorsque M. Blin, quittant, tout en sueur son pénible travail, se jeta dans le canal ; il saisit le malheureux enfant, mais entraîné lui-même par la force du courant ils allaient être broyés tous deux sans l'admirable sang-froid du sauveteur qui, après bien des efforts, put s'accrocher à une barre de fer, tout en soutenant avec l'autre main l'enfant hors de l'eau. Les témoins de ce sauvetage accoururent aussitôt et tous deux furent sauvés.

Le jeune Fauré est déjà quitte de son imprudence ; mais M. Blin saisi par l'action de l'eau froide sur son corps en transpiration, est loin d'être remis à cette heure.

M. le Maire a constaté dans un procès-verbal l'acte courageux de M. Blin et certainement l'administration supérieure le récompensera dignement.

MANGEUVRES

Voici les gîtes successifs des corps de la 33^e division jusqu'au 8 septembre inclus :

7^e régiment d'infanterie : 3 septembre : Puy-l'Évêque ; — 4. Penne ; — 5. Sainte-Livrade ; — 6. Aiguillon ; — 7 et 8. Aiguillon.
9^e régiment d'infanterie : 5 septembre : Port Sainte-Marie ; — 6. Damazan ; — 7 et 8. Aiguillon.

11^e régiment d'infanterie : 4 septembre : Moissac ; — 5. Lamagistère ; — 6. Brax ou Sérignac ; — 7 et 8. Port Sainte-Marie.
20^e régiment d'infanterie : Comme le 11^e.

Gourdon

CONFÉRENCE DE M. MANY

Vendredi soir, dans la grande salle de la mairie de notre ville, M. Many, secrétaire général du Conseil supérieur du travail et avocat inscrit au barreau de Gourdon, a fait, devant un public nombreux, une conférence sur « la République et les paysans ».

Après avoir rappelé en quelques mots, la situation malheureuse du cultivateur des campagnes avant la grande Révolution, il a résumé avec un remarquable talent de parole, les diverses améliorations qui y ont été apportées par le gouvernement de la République et qui résultent d'abord de la création d'un ministère spécial de l'agriculture, avec un budget de 36 millions, alors que l'Empire avait réuni sous la même direction les trois grands services des travaux publics, du commerce et de l'agriculture, ce dernier n'ayant qu'un budget de 4 millions ; ensuite des lois diverses votées par les Chambres, notamment de celles sur les associations agricoles, sur le code rural, de celles qui assurent la protection de nos produits, de l'enseignement agricole, enfin, que l'on répand à profusion.

Et s'étendant alors un peu plus longuement sur l'organisation de cet enseignement, il a expliqué le fonctionnement de l'école pratique de l'agriculture qui en est une des branches et qui présentait surtout de l'intérêt pour ses auditeurs, puisque notre municipalité a sollicité et est à la veille d'obtenir à Gourdon l'établissement d'une semblable école. Il a montré les avantages que tous les habitants de l'arrondissement retireront de cette création, d'une si évidente façon, que tous ceux qui l'écoutaient sont partis convaincus de son utilité.

M. Many a ensuite indiqué ce qu'il restait à faire pour les cultivateurs et ce que la République ne manquera pas de faire dans un laps de temps assez court. Il ne suffit pas, en effet, de savoir travailler les champs, il faut pouvoir les travailler selon les règles qui doivent augmenter le rendement, et, en agriculture, comme en d'autres matières, l'argent est le nerf principal. Il est donc nécessaire d'organiser le crédit agricole ; M. Many a donné à ce sujet des détails bien intéressants que nous regrettons de ne pouvoir rapporter aujourd'hui ; mais nous y reviendrons.

Enfin, le brillant conférencier a terminé, dans une péroraison pleine de chaleur, en disant que, du reste, si le Gouvernement de la République est si préoccupé des intérêts des cultivateurs c'est qu'il leur doit son salut.

Le conférencier a été vivement et souvent applaudi.

SUCCESSION EN DÉSHERÉNCÉ

Le tribunal de première instance de Batna (Constantine), a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'art. 770 du Code civil, préalablement à l'envoi en possession de la succession de Jean-Pierre Alis, rentier, né à Lascabanes, décédé le 6 avril 1873 à Batna.

VOL

Le nommé François Rigal, âgé de 27 ans, domicilié à Cahors, a pénétré dans l'écurie de M. Bergougnoux et a soustrait dans les vêtements du domestique une somme de 7 fr. 35.

SIMPLE POLICE

Dans son audience du 21 août 1891 le tribunal de simple police de Cahors, a prononcé les condamnations suivantes :

- 3 pour passage à pied sur le terrain d'autrui, 1 fr. d'amende chacune.
- 1 pour infraction aux règlements sur les poids et mesures, 1 fr. d'amende.
- 1 contre une revendeuse qui a acheté des denrées au marché avant l'heure fixée par les règlements, 1 fr. d'amende.
- 1 pour avoir jeté le contenu d'un vase de nuit par une fenêtre, 1 fr. d'amende.
- 1 pour avoir laissé divaguer des canards dans les rues de la ville, 1 fr. d'amende.
- 2 pour dommage à la propriété mobilière d'autrui, 1 fr. d'amende chacune.
- 4 pour infraction à la police du roulage, 1 fr. chacune.
- 2 contre des débitants de boissons pour avoir employé des bonnes au service des consommateurs, 1 fr. d'amende chacun.
- 4 pour rixe et tapage sur la voie publique 15 fr. d'amende pour le premier et 1 fr. pour les 3 autres.
- 1 pour ivresse, 1 fr. d'amende.

INSTITUTION VALETTE
MAISON HENRI IV

Cours et répétitions pendant les vacances à partir du 17 août.

Pinsac

Lundi dernier, un incendie accidentel a détruit, à Pinsac, 400 gerbes de blé appartenant au sieur Jean Malbec. Les pertes s'élèvent à 1,000 fr. et ne sont couvertes par aucune assurance.

Fontanes-Lunegarde

Une jeune femme âgée de vingt-cinq ans, s'est précipitée dans un aven profond de 87 mètres (L'igue de Picastelle), qui se trouve dans la basse Brogne, immense forêt à deux kilomètres de Naugayrac. On attribue cet acte de désespoir à des chagrins intimes. Le mari avait conservé certaines habitudes de jeunesse et parfois la brutalisait.

Duravel

Un vol de foin a été commis au préjudice de M. Pierre Lagrèze, propriétaire de la ville. La gendarmerie de Puy-l'Évêque s'est livrée à une enquête.

Lacapelle-Marival

Mercredi dernier, entre cinq et six heures du soir, un sieur Alphonse Maye, de Lacapelle-Marival, a tiré un coup de fusil sur les époux Bladou, de Calmejeane, commune de Saint-Maurice. Il a été immédiatement arrêté.

Labastide-du-Vert

Judi dernier, un vol de neuf poules a été commis au préjudice de M. François Berrié, propriétaire. La gendarmerie de Catus s'est livrée à une enquête.

Lourdes

On signale l'arrivée à Lourdes d'une bande de pick-pockets.

Les nombreux étrangers qui affluent à Lourdes feront bien de se tenir en garde contre ces industriels qui, en général, paient beaucoup de mine.

Attention aux porte-monnaie !

Léobard

Le sieur Garrissou Jean, domicilié sur les rochers de l'Abbaye, commune de Léobard, a sauvé le petit Monteil, âgé de 4 ans, dans le ruisseau du Céou, en s'y précipitant tout habillé.

Ce n'est pas son premier acte de courage, car l'année dernière il sauva également au même endroit le fils Cambon.

L'administration est toujours heureuse de récompenser les citoyens courageux.

TRAINS TAMPONNES

Fourmies, 23 août.

Un train de voyageurs venant d'Aulnoye, a tamponné, à 5 heures du matin, à son entrée en gare de Fourmies, un train de marchandise qui se trouvait devant lui et qui avait du retard.

L'accident a été causé par le brouillard intense. Le mécanicien du train de voyageurs, nommé Boquillon, a eu la figure meurtrie par la manivelle.

Trois wagons en queue du train de marchandises ont été complètement détruits. Les voyageurs sont sains et saufs.

VITICULTURE

Avec ça que nous avons besoin de phylloxera en Champagne !

Dans le Bordelais, on fait bonne garde autour des vignes, les seules en France qui promettent une belle récolte, si août est chaud.

Dans la Dordogne, c'est navrant ; les vignes sont atteintes par tous les ennemis imaginables ; l'oïdium, le mildew, le blackrot. On a pratiqué des sulfatages, jusqu'à trois. Ils n'ont pas suffi. Il faudrait un traitement plus énergique, faute de quoi la récolte est perdue.

Dans l'Aube, mêmes maladies, mêmes alarmes. On a signalé aussi de nombreuses attaques d'oïdium dans l'Hérault. La faute est imputable aux propriétaires négligents.

On croyait que les premiers dégâts du mildew n'auraient pas de suite dans l'Hérault. Cet espoir a fait place à une désillusion presque complète. On n'y aura qu'une cueillette — et encore si le temps se met au sec. Dans les Bouches-du-Rhône, l'apparence des vignes donne des craintes par suite de quelques attaques de mildew. On a vu que le phylloxera est dans la Marche...

Voilà un bulletin désanté de nos vignes qui les laisse croire bien malades. Il n'y a que l'Algérie, qu'on avait cru dévorée par ses criquets, qui se porte à merveille en tant que vignobles. La vigne est avancée et nullement échaudée ; aucun coup de siroco ne s'est encore produit et les raisins sont de fort belle venue. La récolte totale de la Tunisie pourra bien atteindre 100,000 hectolitres.

Il est heureux que l'Algérie, qui se met en devoir de devenir le grenier de la France, veuille, dans son ambition, en être aussi la cave. Car il n'y a pas que chez nous que les vignes rendent peu. De tous les côtés, on menace l'homme de le

faire mourir de soif. Le phylloxera va lui boire en Espagne son vin en pilules. Le phylloxera a fait son apparition dans la contrée d'Orense et aux îles Baléares, ses ravages ont été d'une énergie particulière ; la récolte y serait, dit-on, totalement perdue.

Déjà le phylloxera était en Catalogne, mais c'était l'unique point d'attaque des vignobles espagnols, jusqu'à présent ; les cas nouveaux font donc craindre qu'ils ne soient destinés à subir le sort de ceux de l'Italie, si menacés cette année.

Outre le phylloxera, l'Italie a souffert de la grêle. Au Portugal les progrès du phylloxera ont été considérables depuis les dernières vendanges. Dans les régions contaminées, de jeunes plantations de vignes européennes, faites, non sans imprudence, par des viticulteurs, sont maintenant envahies et condamnées à mourir sans donner de récolte.

A TOUT LECTEUR

de ce journal qui en fera la demande il sera envoyé gratis et franco une curieuse brochure (quarante-troisième édition) dont la lecture a déjà sauvé la vie à des milliers de personnes ainsi que le prouvent les nombreuses attestations reçues par son auteur.

Cette brochure très intéressante, que tout le monde devrait avoir entre les mains, contient des renseignements précieux sur les nombreuses maladies qui sont la conséquence de l'impureté, de l'acreté ou d'une altération quelconque du sang, maladies de la peau en général, se révélant par des dartres, rougeurs, boutons, démangeaisons, éczémas, plaies ; maladies contagieuses, anciennes et mal guéries, amas de glaires, bile, humeurs, étourdissements, maux de tête, migraines, rhumatismes, maladies des voies urinaires, mauvaises digestions, pituites, maladies de poitrine et de l'estomac, bronchites chroniques, asthme, catarrhe etc.

Les conséquences de la lecture de cette brochure sont inestimables pour toute personne qui tient à conserver sa santé et prolonger son existence. Elle sera envoyée ainsi qu'il est dit plus haut gratis et franco sur demande adressée par lettre ou carte postale, à M. Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).

Elles sont de la famille !

Trédaniel Moncontour de Bretagne (Côtes-du-Nord), le 7 avril 1891. Vos Pilules Suisses ont produit le meilleur effet à tous les membres de ma famille ; elles ont acquis dans notre contrée une grande renommée qui ne s'est jamais démentie. (Sig. lég.) J. M. GESTIN.
A. M. Hertzog, ph^{ca}, 28, rue de Grammont, Paris.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
CASINO
VICHY
Théâtre
SAISON des BAINS, du 15 Mai au 30 Septembre

Bourse de Paris

Cours du 24 Août 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 60
3 0/0 amortissable.....compt.	96 60
3 0/0 Emprunt 1891.....	94 »
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 20

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4500 »
CREDIT FONCIER.....	1255 »
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	482 50
COMPTOIR N° D'ESCOMPTE.....	550 »
EST (Chemin de fer).....	905 »
LYON.....	1487 75
MIDI.....	1291 »
NORD.....	1842 50
ORLÉANS.....	1535 »
OUEST.....	1060 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1410 »
CANAL DE SUEZ.....	2807 50
CANAL DE PANAMA.....	31 »
Etablissements DECAUVILLE.....	360 »

BULLETIN FINANCIER

du 24 Août 1891

Le marché est toujours ferme mais les cours ne varient pas. La semaine dernière a marqué une étape de hausse qu'il faut consolider. Les dispositions en clôture nous semblent un peu moins bonnes bien que les cours se maintiennent stationnaires.

Nous approchons de la liquidation et d'ici là il y aura vraisemblablement quelques liquidations.

Le 3 0/0 est à 95,50, le nouveau finit à 93,95. La tenue des actions de nos grandes sociétés de Crédit ne laisse rien à désirer le crédit foncier est à 1253,75, la Banque de Paris est en nouvelle avance à 767,50 le Crédit lyonnais cote 817,50.

Les fonds étrangers sont un peu moins fermes sauf l'Italien qui réalise une nouvelle avance à 90,70. Les projets de réforme financière du ministère commencent à porter leurs fruits. La hausse brusque du Portugais a amené quelques réalisations qui le font légèrement rétrograder.

L'Extérieure est un peu moins soutenue.

En Banque, les valeurs minières sont calmes. L'Alpine est à 184. On recherche à cent francs les actions de la mine de cuivre de Morena. La part d'Electra cote 55. Une lettre de M. Couchoud à la société Electra donne des nouvelles intéressantes sur les achats effectués en Amérique pour le compte de cette société minière, relativement à son exploitation.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Roc-Amadour

Billets d'Aller et Retour réduits de 40 0/0

A l'occasion du Pèlerinage de Roc-Amadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1er mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Roc-Amadour, avec réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places : Aux gares distantes de Roc-Amadour de moins 250 kilomètres.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Courses de chevaux à Périgueux, les 30-31 Août, 1er et 2 Septembre 1891

A cette occasion, la Compagnie d'Orléans rendra valables, jusqu'au 3 septembre inclus, les coupons retour qui auront été délivrés pour Périgueux, les 29, 30-31 août, 1er et 2 septembre, aux conditions de son tarif spécial A n° 9.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1er itinéraire : 1re classe 225 fr. — 2e classe 70 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2e, 3e et 4e itinéraires : 1re classe, 180 fr. — 2e classe 135 fr. — Durée de validité : 0 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1re classe		2e classe	
	Paris	Orléans	Tours	Blois
Paris	108 fr.	81 fr.	400 fr.	75 fr.
Nantes	125	96	95	71
Angers	116	87	95	71
Le Mans	116	85		

Itinéraire

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers, Vierzon).

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet

d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nèris à Nèris; — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1er Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Beaule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénédet, Fouesnant, Beg-Meil), Pont-l'Abbé (Langoz, Lochtudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morget).

1° Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % sur les prix des Tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement, le Voyageur porteur

d'un Billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'Aller comme au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2° Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 3 jours avant celui du départ

Sur la demande de divers syndicats agricoles, la Compagnie d'Orléans a soumis, le 6 mai dernier, à l'homologation de l'Administration Supérieure la proposition d'assimiler complètement les vendanges ou raisins écrasés en fûts aux vins en fûts, en leur appliquant, sans condition de tonnage, les barème et prix fermes des paragraphes 2 et 6 de son tarif spécial D n° 6, qui ne sont actuellement applicables à ces mêmes marchandises que par wagons complets de 5,000 kilog. ou payant pour ce poids.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1er Juillet 1891.

De Paris à Toulouse						De Toulouse à Paris																				
PARIS	BRIVE	Noailles	Chasteaux	Gignac-Cressensac	SOULLAC	CAZOULÈS	Lamothe-Fénelon	Nozac	GOURDON	Saint-Clair	Dégagnac	Thédirac-Peyrilles	Saint-Denis-Catus	Thédirac-Peyrilles	Dégagnac	Saint-Clair	GOURDON	Nozac	Lamothe-Fénelon	CAZOULÈS	SOULLAC	Gignac-Cressensac	Chasteaux	Noailles	BRIVE	PARIS
Exp. 1e, 2e, 3e cl. 12h. m.						Exp. 1e, 2e, 3e cl. 6h. m.						Exp. 1e, 2e, 3e cl. 6h. m.						Exp. 1e, 2e, 3e cl. 6h. m.								
Expres 1re classe 7h. 40s.						Expres 1re classe 7h. 40s.						Expres 1re classe 7h. 40s.						Expres 1re classe 7h. 40s.								
Expres 2e classe 7h. 50s.						Expres 2e classe 7h. 50s.						Expres 2e classe 7h. 50s.						Expres 2e classe 7h. 50s.								
Expres 3e classe 8h. 5s.						Expres 3e classe 8h. 5s.						Expres 3e classe 8h. 5s.						Expres 3e classe 8h. 5s.								
Omnibus 7h. 5s.						Omnibus 7h. 5s.						Omnibus 7h. 5s.						Omnibus 7h. 5s.								
Arrivée						Départ						Arrivée						Départ								
Départ						Arrivée						Départ						Arrivée								
12h. 10						6h. 45						6h. 30						7h. 30								
12h. 25						6h. 55						6h. 45						7h. 45								
12h. 35						7h. 5						6h. 55						7h. 55								
12h. 48						7h. 18						7h. 5						8h. 5								
12h. 58						7h. 28						7h. 15						8h. 15								
1h. 8						7h. 38						7h. 25						8h. 25								
1h. 14						7h. 44						7h. 35						8h. 35								
1h. 22						7h. 52						7h. 45						8h. 45								
1h. 35						8h. 5						7h. 55						8h. 55								
1h. 48						8h. 18						8h. 5						8h. 5								
1h. 58						8h. 28						8h. 15						8h. 15								
2h. 8						8h. 38						8h. 25						8h. 25								
2h. 14						8h. 48						8h. 35						8h. 35								
2h. 21						8h. 58						8h. 45						8h. 45								
2h. 22						9h. 1						8h. 55						8h. 55								
2h. 35						9h. 14						9h. 5						9h. 5								
2h. 45						9h. 24						9h. 15						9h. 15								
3h. »						9h. 36						9h. 25						9h. 25								
3h. 10						9h. 46						9h. 35						9h. 35								
3h. 22						9h. 58						9h. 45						9h. 45								
3h. 33						10h. 9						9h. 55						9h. 55								
3h. 45						10h. 20						10h. 5						10h. 5								
3h. 54						10h. 29						10h. 15						10h. 15								
4h. 5						10h. 40						10h. 25						10h. 25								
4h. 20						10h. 47						10h. 35						10h. 35								
4h. 31						—						10h. 45						10h. 45								
4h. 47						—						10h. 55						10h. 55								
4h. 56						—						11h. 5						11h. 5								
5h. 7						—						11h. 15						11h. 15								
5h. 20						—						11h. 25						11h. 25								
5h. 31						9h. 31						11h. 35						11h. 35								
5h. 40						—						11h. 45						11h. 45								
5h. 48						—						11h. 55						11h. 55								
5h. 56						—						12h. 5						12h. 5								
6h. 11						9h. 58						12h. 15						12h. 15								
7h. 55						11h. 10						12h. 25						12h. 25								

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste
CAHORS — D.	6h. 40	12h. 30	6h. 30	PARIS — D.	5h. 50 s.	12h. 50 s.	7h. 45 s.
Mercure	6h. 54	1h. 45	6h. 53	Expres	7h. 40	13h. 45	8h. 55
Arrêt Douille	6h. 58	—	6h. 57	BORDEAUX	»	6h. 10	3h. 34
Parnac	7h. 5	1h. 15	7h. 4	LIBOS — D.	8h. 53	3h. 30	9h. 57
Luzech	7h. 14	1h. 22	7h. 11	Fumel	8h. 44	3h. 38	9h. 11
Castelfranc	7h. 25	1h. 35	7h. 23	Sotrac-Touzac	8h. 34	3h. 30	9h. 21
Arr' Prayssac	7h. 28	—	7h. 26	Duravel	8h. 59	3h. 59	9h. 28
Puy-Evêque	7h. 36	1h. 46	7h. 34	Puy-Evêque	9h. 6	4h. 8	9h. 35
Duravel	7h. 43	1h. 54	7h. 41	Arr' Prayssac	9h. 13	—	9h. 42
Sotrac-Touzac	7h. 51	2h. 3	7h. 49	Castelfranc	9h. 19	4h. 23	9h. 48
Fumel	8h. »	2h. 13	7h. 58	Luzech	9h. 29	4h. 36	9h. 58
LIBOS — A.	8h. 6	2h. 19	8h. 4	Parnac	9h. 37	4h. 46	10h. 6
BORDEAUX	8h. 11	2h. 44	8h. 9	Arrêt Douille	9h. 42	—	10h. 11
PARIS — Ar.	11h. 37	4h. 37	10h. 21	Mercure	9h. 47	4h. 57	10h. 16
				CAHORS — A.	9h. 59	5h. 15	10h. 32

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Poste
CAHORS — D.	7h. 45	11h. 30	5h. 23	CAPDENAC D.	7h. 47	11h. 30	5h. 23
Cabessut, halte	7h. 54	11h. 41	5h. 32	Lamadoleine	7h. 59	11h. 54	5h. 34
Arcambal	8h. 4	12h. 41	5h. 42	Toirac	8h. 10	12h. 13	5h. 46
Vers	8h. 12	12h. 21	5h. 30	Montbrun, hal.	8h. 18	12h. 30	5h. 54
Saint-Géry	8h. 20	12h. 38	5h. 37	Cajarc	8h. 30	12h. 52	6h. 5
Conduché	8h. 32	1h. 5	6h. 9	Calvignac, hal.	8h. 40	1h. 6	6h. 15
St-Cirq, halte	8h. 38	1h. 14	6h. 15	St-Martin-Lab.	8h. 49	1h. 26	6h. 25
St-Martin-Lab.	8h. 48	1h. 35	6h. 21	St-Cirq, halte	8h. 57	1h. 37	6h. 33
Calvignac, hal.	8h. 55	1h. 44	6h. 34	Conduché	9h. 5	1h. 55	6h. 39
Cajarc	9h. 8	2h. 10	6h. 46	Saint-Géry	9h. 18	2h. 22	6h. 53
Montbrun, hal.	9h. 18	2h. 24	6h. 54	Vers	9h. 23	2h. 35	7h. 5
Toirac	9h. 27	2h. 45	7h. 3	Arcambal	9h. 31	2h. 56	7h. 6
Lamadoleine	9h. 39	3h. 10	7h. 15	Cabessut, halte	9h. 41	3h. 10	7h. 16
CAPDENAC A.	9h. 51	3h. 26	7h. 27	CAHORS — A.	9h. 49	3h. 20	7h. 24

LE COURRIER DES MODES

PARISIENNES
12 pages - 15 centimes
plus complet que les journaux à 25 cent.
publics chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes, d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Cuisine médicale par M^{lle} le D^r BERTHOLON. Etude: QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.
ABONNEMENTS D'ESSAI
Pour 3 mois (356 pages), le journal simple: 2' 50. Cette somme fait une gravure coloriée, 3 mois: 5'. Pour l'abonnement, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs: IMANS & C^{ie}, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS
Photographe